

Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne, pour la signature d'un accord-cadre préfigurant la Convention Territoriale Globale (CTG)

Mission Observatoire-Relations CAF
21-0648

Mesdames, Messieurs,

La Convention d'Objectifs et de Gestion 2018-2022 signée entre l'État et la Caisse Nationale d'Allocations Familiales a entériné la fin des Contrats Enfance Jeunesse (Cej), à compter du 1^{er} janvier 2023. Ainsi, la convention partenariale entre la Mairie de Toulouse et la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute- Garonne relative au Cej, arrivant à échéance au 31 Décembre 2022, ne sera pas reconduite en l'état.

Afin d'envisager la continuité partenariale, les communes sont invitées à contractualiser avec les CAF départementales une Convention Territoriale Globale (Ctg). Aussi, il est prévu à compter du 1^{er} janvier 2023, la signature d'une Ctg entre la CAF de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse. Dans le cadre du travail préparatoire à cette future convention, les deux partenaires s'engagent préalablement dans la signature d'un accord-cadre, préfigurant la Ctg .

Par rapport au Cej, la Ctg a pour objectif de mieux répondre aux défis de territorialisation et de coopération locaux. Ainsi, par cette nouvelle contractualisation, la CAF de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse travaillent à la mise en œuvre d'un projet social et familial de territoire. Celle-ci permettra à terme de renforcer le partenariat de projet sur les champs d'intervention partagés comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien de la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap...

A compter de 2023, la démarche de Ctg poursuivra 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire;
- Rendre plus lisibles les actions communes par la construction d'un projet global;
- Renforcer le partenariat inter-institutionnel;
- Dégager des moyens pour maintenir et développer l'offre de service existante et soutenir des actions innovantes et expérimentales.

Préalablement, dès 2021, pour marquer l'engagement réciproque des partenaires dans la démarche d'élaboration de la Ctg, la signature d'un accord-cadre est proposé, afin de :

- Permettre un phasage de la transition du Cej vers la Ctg (étape intermédiaire), compte-tenu du dimensionnement du territoire, en formalisant la volonté des deux partenaires de conclure une Ctg;
- Définir la feuille de route pour 2021 et 2022;
- Permettre la mise en œuvre anticipée de la nouvelle réglementation financière « bonus territoire petite enfance » pour les années 2021 et 2022, dans le cadre du Plan Rebond Petite Enfance.

Les travaux déjà engagés ont permis de définir des objectifs partenariaux généraux et spécifiques, pour les thématiques suivantes, sur la période 2021-2022 : gouvernance, contractualisation, petite enfance, enfance, jeunesse, animation de la vie sociale, soutien de la parentalité, inclusion handicap, accès aux droits, soutien des opérateurs associatifs. Dans ces domaines et en transversalité, à compter de Janvier 2022 un diagnostic de territoire sera réalisé ; afin de déterminer les orientations politiques partagées entre la Mairie de Toulouse et la CAF de la Haute-Garonne pour la période 2023-2026 – dont découleront un plan d'actions.

La convention de l'accord-cadre Ctg sera effective jusqu'au 31 décembre 2022.

En conséquence, si tel est votre avis, j'ai l'honneur, Mesdames, Messieurs, de vous proposer de prendre la délibération suivante :

Article 1 : Le Conseil Municipal approuve la convention de l'accord-cadre de la Ctg entre la Mairie de Toulouse et la CAF de la Haute-Garonne.

Article 2 : Le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer ladite convention et tout document lié à la mise en œuvre de la présente délibération.

Article 3 : Monsieur le Receveur des Finances de Toulouse Municipale est autorisé à encaisser les recettes correspondantes.

Délibération du Conseil Municipal
publiée par affichage en Mairie le 16/12/2021
reçue à la Préfecture le 16/12/2021
publiée au RAA le

**LES CONCLUSIONS DU RAPPORT SONT ADOPTEES
POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE,**

**Pour le Maire,
L'Adjointe Déléguée**

Marion LALANE-DE LAUBADERE

Séance du vendredi 10 décembre 2021

10.3 – Convention avec la Caisse d'Allocations Familiales de Haute-Garonne, pour la signature d'un accord-cadre préfigurant la Convention Territoriale Globale (CTG) - 21-0648

Mission Observatoire-Relations CAF - -

55

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 03 décembre 2021, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville.

- **Présents :** Jean-Luc MOUDENC Maire, Président

Daniel ROUGE, Laurence ARRIBAGE, Jean-Michel LATTES, Agnès PLAGNEUX BERTRAND, Sacha BRIAND, Nicole YARDENI, Francis GRASS, Patricia BEZ, Ollivier ARSAC, Annette LAIGNEAU, Jean-Jacques BOLZAN, Marion LALANE-DE LAUBADERE, Emilion ESNAULT, Laurence KATZENMAYER, Pierre TRAUTMANN, Valérie JACQUET-VIOLLEAU, Pierre ESPLUGAS-LABATUT, Souhayla MARTY, Djillali LAHIANI, Cécile DUFRAISSE, Jean-Baptiste DE SCORRAILLE, Isabelle FERRER, Maxime BOYER, Christine ESCOULAN, Jean-Claude DARDELET, Ghislaine DELMOND, Nicole MIQUEL BELAUD, Brigitte MICOULEAU, Jean-Paul BOUCHE, Françoise AMPOULANGE, François CHOLLET, Thierry SENTOUS, Philippe PERRIN, Henri DE LAGOUTINE, Bertrand SERP, Caroline ADOUE BIELSA, Jonhny DUNAL, Marine LEFEVRE, Claire NISON, Samir HAJIJE, Nicolas MISIAK, Christophe ALVES, Julie ESCUDIER, Gaëtan COGNARD, Gnadang OUSMANE, Clément RIQUET, Fella ALLAL, Nadia SOUSSI, Maroua BOUZAIDA SYLLA, Julie PHARAMOND, Nina OCHOA, Jamal EL ARCH, Michèle BLEUSE, Odile MAURIN, Pierre LACAZE, Isabelle HARDY, Maxime LE TEXIER, Hélène CABANES, Caroline HONVAULT, Antoine MAURICE, Aymeric DEHEURLES, Hélène MAGDO, François PIQUEMAL, Agathe ROBY, Vincent GIBERT

- **Empêchés d'assister à la séance et ont donné pouvoir :**

Jean-François PORTARRIEU a donné pouvoir à Daniel ROUGE, Romain CUJIVES a donné pouvoir à Isabelle HARDY

Absente :

Julienne MUKABUCYANA;

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance et ont donné pouvoir :**

Marine LEFEVRE à partir du dossier 4.1 jusqu'au dossier 9.3, Nicolas MISIAK à partir du dossier 29.1, Nadia SOUSSI à partir du dossier 4.1, Antoine MAURICE à partir du dossier 1.1 jusqu'au dossier 4.1

- **Empêchés d'assister temporairement à la séance sans donner pouvoir :**

Henri DE LAGOUTINE au dossier 11.1

Secrétaire de séance : Nina OCHOA.

Résultat du vote :

Adopté à l'unanimité



Convention Territoriale Globale (CTG) entre la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse

Accord-cadre 2021-2022



Entre :

- la caisse d'Allocations familiales de la Haute-Garonne, représentée par le Président de son Conseil d'administration, Monsieur Laurent Nguyen, et par son Directeur, Monsieur Jean-Charles Piteau, dûment autorisés à signer la présente convention ;

ci-après dénommée « la Caf » ;

et

- la Mairie de Toulouse, représentée par son Maire, Monsieur Jean-Luc Moudenc, dûment autorisé à signer la présente convention par délibération de son conseil municipal,

ci-après dénommée « la Mairie de Toulouse » ;

Il est convenu et arrêté ce qui suit

Vu les articles L. 263-1, L. 223-1 et L. 227-1 à 3 du Code de la sécurité sociale ;

Vu le Code de l'action sociale et des familles ;

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 3 octobre 2001 relatif à l'action sociale des caisses d'Allocations familiales (Caf) ;

Vu la convention d'objectifs et de gestion (Cog) 2018-2022 arrêtée entre l'Etat et la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf) ;

Vu la décision du conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne en date du 29 novembre 2021 ajoutée en annexe 3 - de la présente convention ;

Vu la délibération du conseil municipal de la Mairie de Toulouse en date du 10 décembre 2021 ajoutée en annexe 4 - de la présente convention ;

Table des matières

Préambule	4
1. Présentation de l'offre de service de la Caf de la Haute-Garonne.....	5
1.1 Offre de service de la Direction des Services aux Usagers (DSU).....	5
1.2 Offre de service de la Direction des Services aux Partenaires (DSP)	5
1.3 Offre de service de la Mission d'Appui au Pilotage.....	6
1.4 Quelques repères financiers	6
2. Présentation générale de la Commune de Toulouse	7
2.1 Quelques repères socio-démographiques	7
2.2 Quelques repères financiers.....	7
2.3 Présentation des principales directions de la Mairie parties prenantes dans la CTG	8
3. Les services aux familles à l'échelle de la ville de Toulouse	11
3.1 Petite Enfance	11
3.2 Enfance et Jeunesse	11
3.3 Soutien de la Parentalité	12
3.4 Animation de la vie Sociale.....	12
4. L'accord-cadre, première étape vers la signature d'une Convention Territoriale Globale.....	13
4.1 Les objectifs de l'accord-cadre	13
4.2 Les engagements partenariaux de cet accord-cadre pour 2021-2022	14
4.2.1 Gouvernance	14
4.2.2 Contractualisation	15
4.2.3 Petite Enfance	15
4.2.4 Enfance	16
4.2.5 Jeunesse	17
4.2.6 Animation de la vie sociale.....	17
4.2.7 Soutien de la Parentalité	18
4.2.8 Inclusion handicap.....	18
4.2.9 Accès aux droits	19
4.2.10 Soutien aux opérateurs associatifs.....	19
5. La convention territoriale globale, une convention cadre à visée politique, au service du territoire, à compter de 2023.....	20

Préambule : la Caf de Haute-Garonne, un partenaire central des territoires, en matière de politique familiale et sociale

La Caf de la Haute-Garonne est au cœur des solidarités familiales et sociales avec sa mission de service public et son offre globale de service en faveur de la petite enfance, de l'enfance, de la jeunesse, de l'accompagnement à la parentalité, de l'animation de la vie sociale, du logement et de l'accès aux droits.

Les quatre missions emblématiques de la branche Famille sont fondatrices de son cœur de métier :

- Aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale ;
- Faciliter la relation parentale, favoriser le développement de l'enfant et soutenir les jeunes ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et professionnelle ;
- Accompagner les familles pour améliorer leur cadre de vie et leurs conditions de logement.

Par son ancrage territorial, elle est aux côtés de la collectivité pour apporter des réponses adaptées à l'évolution des besoins des familles, des habitants. Elle engage sa capacité d'ingénierie, partage ses données sociales disponibles et mobilise ses leviers financiers pour accompagner le territoire.

Le Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) permet à la Caf depuis 2006 d'accompagner les collectivités dans le développement d'une offre de services variée, durable, répondant aux besoins du plus grand nombre en matière d'accueil et d'accompagnement des enfants, des jeunes et de leurs familles. A travers un engagement pluriannuel, c'est un levier incontestable de développement de la politique familiale. Cependant, il est aujourd'hui indispensable d'adapter nos outils aux attentes des usagers, optimiser nos actions et répondre à des logiques de projets transversaux de territoires.

Les notions de parentalité, de continuité éducative, d'accueil des personnes aux difficultés particulières, d'accès aux droits, d'animation de la vie sociale, d'accès au numérique, de développement de la citoyenneté et de la solidarité sont autant de thématiques que nous devons porter ensemble.

Les évolutions sociétales et celles liées aux organisations en matière de gouvernance et de fonctionnement conduisent la Caf à proposer un nouveau cadre contractuel, la Convention Territoriale Globale (CTG), qui envisage les projets dans un cadre large de partenariats, d'objectifs, d'évaluation et d'efficacité.

Cet accord cadre, co-signé entre la Caf et la Mairie de Toulouse, officialise l'engagement des deux parties dans le lancement de la démarche CTG et dans la co-construction d'un projet social partagé, dont l'écriture sera aboutie en 2023.

1. *Présentation de l'offre de service de la Caf de la Haute-Garonne*

L'action de la Caf de la Haute-Garonne répond aux orientations de la Convention d'Objectifs et de Gestion 2018/2022 qui visent prioritairement à :

- ✓ agir pour le développement des services aux allocataires,
- ✓ garantir la qualité et l'accès aux droits.

Afin de répondre à ces deux enjeux majeurs, une offre de service est ainsi organisée sur deux grands axes, offre de service à l'utilisateur et offre de services aux partenaires.

1.1 *Offre de service de la Direction des Services aux Usagers (DSU)*

- La Caf met en œuvre des accueils sur site pour répondre aux besoins des usagers et des habitants sur le territoire toulousain : cinq lieux d'accueils sur rendez-vous situés, le premier au centre-ville rue Riquet et les quatre autres sur les quartiers Jolimont, Empalot, Izards et Reynerie.
- Une plateforme téléphonique et de traitement des courriels.
- Le Pôle Social Territorialisé (PST) accompagne les familles allocataires et les guide pour faire face aux difficultés sociales qu'elles rencontrent dans leur quotidien. Leur mission consiste précisément à accompagner les familles et prévenir les risques sociaux générés par des événements de vie signalés à la Caf. Les équipes interviennent dans des domaines du soutien de la parentalité, du logement et de l'insertion à partir des champs spécifiques suivants : arrivée d'un enfant, maladie ou handicap de l'enfant, séparation, décès d'un enfant ou d'un conjoint, non-décence du logement, impayé de loyer.
- Le service de l'Agence de recouvrement des impayés de pensions alimentaires (ARIPA) et de l'Allocation de Soutien Familial Recouvrable (ASFR) gère la question des pensions alimentaires pour accompagner les familles lors d'une séparation conflictuelle.
- Le service des aides financières individuelles permet d'apporter une aide financière pour des familles rencontrant des difficultés ponctuelles et accompagnées par un travailleur social (insertion, scolarité, parentalité, logement). Il apporte aussi une aide au premier départ et aux temps libres. Une aide à la formation des brevets d'aptitude à la fonction d'animateur (BAFA) est aussi proposée.

1.2 *Offre de service de la Direction des Services aux Partenaires (DSP)*

- *Une coordination départementale* pour mobiliser les partenaires institutionnels et favoriser la cohérence des interventions autour des politiques de la branche famille déclinées à l'échelle départementale dans différents schémas ou dispositifs : SDSF, SDAVS, Stratégie Nationale de prévention et de la lutte contre la pauvreté...
- *Un pôle de développement territorial* avec 3 conseillers techniques territoriaux dédiés au territoire de la Ville de Toulouse pour accompagner la démarche CTG et les projets du territoire toulousain répartis sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, le soutien de la parentalité, l'animation de la vie sociale et l'accès aux droits.

- *Un pôle de financement et de contrôle des opérateurs sociaux* : gérant à la fois les droits des partenaires au regard de la réglementation nationale et locale ainsi qu'assurer des contrôles garantissant le juste droit et le bon usage des fonds attribués. Les aides au fonctionnement et à l'investissement permettent de proposer des services de qualité accessibles aux familles. Les contrôles effectués sont également une opportunité pour mieux conseiller les gestionnaires dans la mise en œuvre de leur projet dans le cadre réglementaire.

1.3 Offre de service de la Mission d'Appui au Pilotage

Le service d'études et statistiques est mobilisable dans le cadre de la CTG. La richesse des données positionne la Caf comme un interlocuteur privilégié des collectivités et des porteurs de projet sur les territoires. Le pôle gère ainsi tous les échanges locaux de données statistiques avec les partenaires. Ces échanges sont encadrés par des conventions qui définissent l'utilisation des données et qui permettent une harmonisation des indicateurs à destination du grand public. Une attention particulière est apportée aux exigences de la Cnil.

1.4 Quelques repères financiers

La Caf de Haute-Garonne soutient financièrement le fonctionnement des différents services aux familles proposés à l'échelle de la ville de Toulouse par l'ensemble des gestionnaires. Près de 70 millions d'euros ont été versés en 2019, avec les répartitions d'enveloppes suivantes :

Typologies des services ou projets financés, tous types de gestionnaires confondus	Montant versé dans le cadre du CEJ	Montants versés aux titres des prestations de services et de subventions
Petite enfance : fonctionnement des accueils collectifs, des Relais Parents-Enfants (ex RAM) ainsi que des subventions octroyées à des associations	7.66 M€	40.28 M€
Soutien de la parentalité : fonctionnement des Lieux d'Accueils Enfants Parents, des ludothèques, appui aux opérateurs du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS), subventions dans le cadre du Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement de la Parentalité (REAAP)	459 000€	727 000€
Enfance et Jeunesse : fonctionnement des accueils péri et extra-scolaires, des accueils adolescents, des formations, des Foyers de Jeunes travailleurs, de différents projets à destination des jeunes	8.53 M€	10.55 M€
Animation de la vie Sociale et Soutien à la vie associative : fonctionnement des Centres Sociaux et des Espaces de vie Sociale, subventions versées à des associations du territoire toulousain, soutien aux acteurs des quartiers politique de la ville		1.93 M€
TOTAL	16.65 M€	53.9 M€

2. Présentation générale de la Commune de Toulouse

2.1 Quelques repères socio-démographiques (Source INSEE, millésime 2017)

Toulouse, quatrième ville de France, compte une population de 480 000 habitants. C'est la première des grandes villes à ne pas être organisée en arrondissement mais en 20 quartiers. Ainsi, les 20 Maires de Quartier assurent une relation de proximité avec les toulousains.

La commune se caractérise, entre autres, par :

- un vaste territoire de près de 12 hectares (supérieur à Paris intra-muros) ;
- une forte croissance démographique : + 5,8% entre 2012 et 2017 (moyenne nationale à 2%) ;
- une population jeune : en 2017, 47% avait moins de 30 ans, contre 36% sur le plan national. L'écart le plus impactant se trouve dans la tranche d'âge des 18-24 ans : 18,3% à Toulouse contre 8 % sur le plan national. Cette sur-représentation est principalement corrélée à l'attractivité universitaire et d'emploi de la Ville ;
- 12 des 16 des Quartiers de la Politique de la Ville (QPV) de la Métropole se situent sur la commune de Toulouse. 13% des toulousains résident en QPV. Les deux Cités Educatives du département se situent sur la commune : le Grand Mirail et dans les quartiers Nord (La Vache, les Izards-3 Cocus et Borderouge Nord) ;
- Parmi la population active, en 2017, on note 17% de chômeurs (moyenne nationale = 13,5%). Par ailleurs, la proportion des cadres est de 33 % (18 %, sur le plan national).

2.2 Quelques repères financiers

A travers ses compétences obligatoires (notamment l'éducation) et le déploiement de compétences facultatives, donc volontaristes (Petite Enfance, Enfance, Jeunesse ...), tant en dépenses de fonctionnement que d'investissement, la Mairie s'inscrit dans une démarche ambitieuse de développement de services publics de proximité. Malgré le gel de l'enveloppe financière inhérente au développement du volet Jeunesse du Contrat Enfance Jeunesse depuis la réforme des rythmes éducatifs en 2015, la Mairie de Toulouse continue à développer son offre de service péri. et extrascolaire ; dans une logique d'adéquation de l'offre aux besoins ainsi que de parcours pour toujours mieux accompagner les familles.

- En matière d'investissement, sur les 944 M€ votés dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements 2021-2026, les services aux Familles et l'Action sociale sont la priorité, avec 52% du budget alloué (494 M€) ; au titre de l'amélioration de la vie dans les quartiers et les services aux toulousains.

- En 2021, sur un budget de fonctionnement prévu à 567,85 M€ (hors frais financiers), près de la moitié des crédits est destinée aux services publics en faveur des enfants, des jeunes et de leurs familles. Ainsi, la part du budget consacrée à l'Education représente 136,14 M€ ou 24 % des dépenses totales de fonctionnement, celle destinée à l'Action sociale (crèches et garderies, adolescence, handicap, Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), etc.) 95,43 M€ ou 17 %, tandis que les dépenses allouées pour les actions Jeunesse et Loisirs se porte à près de 40 M€ (près de 7% des crédits de fonctionnement).

2.3 Présentation des principales directions de la Mairie parties prenantes dans la CTG

2.3.1 : La Direction de l'Éducation

Le maire, garant de l'obligation scolaire, assure la charge des écoles publiques de sa commune. La Direction de l'Éducation de la Mairie de Toulouse est chargée d'organiser la scolarisation de tous les enfants de 3 à 11 ans (34 000 élèves) dans des conditions d'accueil favorisant leur réussite scolaire.

A ce titre, elle gère l'inscription de tous les enfants de la ville dans les 210 écoles publiques dans le respect de la réglementation de l'Éducation Nationale. Elle doit par ailleurs garantir le bon fonctionnement des écoles de la ville (équipements, mobilier, fournitures et matériel scolaire) et gérer le personnel municipal affecté aux écoles (pour le temps scolaire et périscolaire). Enfin elle doit entretenir, rénover et construire les écoles maternelles et élémentaires publiques.

Elle met en œuvre, par ailleurs, les orientations stratégiques municipales en matière de politique éducative au sein des écoles publiques et des CLAE. Elle développe et gère de nombreuses actions éducatives visant à la réussite des enfants : parcours éducatifs périscolaires et scolaires, accompagnement à la scolarité, programme de réussite éducative, cités éducatives, accueil des enfants en situation de handicap...

Elle organise les temps périscolaires et propose des activités de qualité dans le respect des rythmes des enfants, de la continuité et de la cohérence de ces différents temps.

Elle gère les relations avec les partenaires, les communautés éducatives ainsi que les parents d'élèves en les inscrivant dans le cadre du Projet éducatif de territoire dont elle assure la conception, le portage et l'animation au sein du Parlement éducatif de Toulouse.

2.3.2 La Direction Enfance-Loisirs

La Direction Enfance Loisirs assure l'organisation et la gestion de plusieurs formules de loisirs en direction des toulousains, tout particulièrement des enfants et des jeunes. Son action est principalement consacrée au temps dit « extrascolaire », à savoir les mercredis et vacances scolaires. Il s'agit d'un temps éducatif, complémentaire à celui de l'école et celui de la famille.

La Direction Enfance Loisirs promeut également la culture ludique à travers la gestion de ludothèques et l'organisation d'événements ludiques. Elle est un acteur opérationnel majeur du Projet éducatif de territoire et à ce titre coordonne différents réseaux associatifs (accueils de loisirs, ludothèques...) à l'échelle de la ville de Toulouse. Elle initie et conduit de nombreux projets liés à l'épanouissement de l'enfant, à la parentalité, à l'éducation tout au long de la vie, aux pratiques culturelles et sportives...

Aujourd'hui, plus d'un enfant toulousain scolarisé sur trois fréquente une structure de loisir municipale, soit plus de 9 000 enfants différents chaque année.

La direction a également une démarche très active en faveur de l'accueil des enfants en situation de handicap. Près de 660 enfants en situation de handicap sont accueillis dont près de 300 en projets d'inclusion dans l'ensemble des formules de Loisirs, et des partenariats sont contractés avec différents instituts médico-éducatifs.

En quelques chiffres la Direction Enfance Loisirs, c'est aujourd'hui :

- près de 4 000 places d'accueil de loisirs (ADL) proposées par la ville de Toulouse pour les 3 – 17 ans,
- plus de 1 200 places de séjours de vacances par an pour les 4-17 ans, vers 8 destinations différentes Eté - Automne- Hiver – Printemps, dont deux à l'étranger,
- plus de 1 750 places en mini séjours, sur 10 sites différents, et ce dès 5 ans,
- plus de 1 900 adhérents individuels et de nombreux accueils de collectifs (écoles, IME, centres de loisirs...) en ludothèques, de 0 à 17 ans et plus de 3 000 prêts de jeux et jouets.

2.3.3 La Direction Petite Enfance

Avec un dynamisme démographique parmi les plus élevés de France, une population jeune et une croissance des naissances supérieure à la moyenne nationale, l'accueil de la petite enfance demeure un enjeu majeur à Toulouse.

L'équipe municipale – après un 1er mandat municipal où 1 000 places avaient été créées - s'est inscrite dans une politique volontariste forte avec l'ambition de continuer dans une dynamique permettant de faire face à l'arrivée toujours croissante de jeunes familles, à une natalité stable et à une baisse de la scolarisation des enfants de moins de trois ans.

La Direction Petite Enfance met en œuvre sa politique petite enfance guidée par trois priorités :

- Poursuivre le développement de l'offre d'accueil
- Rénover et améliorer la qualité environnementale des établissements d'accueil du jeune enfant
- Mener des actions spécifiques en faveur de la solidarité, l'accès à l'emploi des parents, la santé, le handicap et le bien-manger.

La Direction Petite Enfance va s'appliquer à porter cette politique de manière ambitieuse, à décliner la politique petite enfance à travers des orientations, projets et actions qualitatifs venant compléter et moderniser l'offre quantitative; elle s'organise autour de trois domaines d'activités et d'une coordination territoriale pour améliorer la réponse de service public aux usagers, accompagner et développer la professionnalisation des personnels petite enfance et développer la culture de gestion et de projets.

2.3.4 La Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale

La Direction des Solidarités et de la Cohésion Sociale est une direction mutualisée de la ville de Toulouse et de la Métropole.

De façon synthétique, sept politiques publiques poursuivent les objectifs ci-dessous :

- Précarité : Mettre à disposition des aides en nature (repas, douches/laverie), gérer l'Espace Social du grand Ramier et accueillir des personnes sans résidence stable, accueillir les gens du voyage, assurer une médiation sociale et une veille des squats et campements de populations précaires, mettre en œuvre des dispositifs d'hébergement en vue d'inclusion.

- Handicap : Favoriser l'autonomie des personnes en situation de handicap et promouvoir l'égalité des droits : l'accessibilité de tous à tout, concerter avec les associations Handicap et Seniors, associer les usagers, développer des actions pour changer le regard sur le handicap.
- Seniors : Contribuer au bien-être et prévenir l'isolement et la perte d'autonomie des seniors, mener des actions de prévention et de maintien de lien social, soutenir les seniors fragiles.
- Logement : Traiter la demande de logement social, aider les personnes financièrement et par un accompagnement social pour accéder et se maintenir dans un logement, informer et conseiller les demandeurs de logements, rendre plus transparent le processus d'attribution des logements sociaux (Conférence Inter Communale du Logement).
- Prévention et animation socio-éducative : Prévenir les situations de marginalisation des jeunes, favoriser l'insertion des jeunes et l'accès au droit commun, exercer une veille sociale dans les quartiers, établir une relation de confiance avec les jeunes et leurs familles, proposer des projets à destination des jeunes, en favorisant leur autonomie.
- Jardins Partagés : Inscrire les jardins à la croisée du domaine social et environnemental (la nature en ville au cœur des quartiers), consolider le lien social, la transmission des savoirs et des rencontres intergénérationnelles.
- Cohésion sociale : Impulser des projets d'intérêts métropolitains (réussite éducative, accès aux droits...), développer l'ingénierie sociale métropolitaine, favoriser l'économie sociale et solidaire.

2.3.5 Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) est un établissement public administré par un Conseil d'Administration présidé par le Maire de Toulouse. Les services du CCAS sont placés sous l'autorité de la Directrice Générale des Solidarités, Directrice Générale du CCAS. D'un budget annuel de 87 M€ en 2021, la Mairie de Toulouse contribue à son financement à hauteur de 25%.

Le CCAS de la Ville de Toulouse gère 45 établissements et services, dont la tutelle est exercée par l'Etat, l'Agence Régionale de Santé (ARS) et le Conseil Départemental. Ces établissements sont les outils d'une action générale de prévention et de développement social que le CCAS mène avec les politiques municipales de solidarités.

Le CCAS a pour mission d'apporter de l'aide à ceux qui en ont besoin en assurant les prestations légales et sociales. Il intervient dans les domaines de la personne âgée -notamment avec des Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD), des services de soins à domicile, du handicap (Instituts Médico-Educatifs (IME), de la lutte contre l'exclusion (115, veille sociale, Centre d'Hébergement de Réinsertion Sociale (CHRS) et de l'enfance : Maisons d'Enfants à Caractère Social (MECS), centre maternel et établissements d'accueil du jeune enfant.

De plus, le CCAS exerce les missions de proximité, notamment l'instruction des demandes de prestations légales (aide sociale, demande d'élection de domicile) et l'instruction du Revenu de Solidarité (RSA).

2.3.6 La Mission Observatoire Enfance / Relations Caf

La Mission Observatoire Enfance / Relations Caf, rattachée à la Direction Générale Enfance Education Sport assure une fonction support de manière transversale, notamment avec la Direction Générale des Solidarités.

Elle coordonne les relations partenariales avec la Caf de la Haute-Garonne, notamment en assurant le suivi des conventions, en approuvant les déclarations de prestations de service et en réalisant le suivi des recettes avec les Services Opérationnels Finances des directions. De plus, la mission a un rôle de diffusion et de centralisation des communications partenariales, appels à projet ... et assure une veille de l'actualité sociale, familiale, partenariale.

Enfin, sur le volet Observatoire Enfance, le principal objectif est de croiser des données d'offre de services aux familles avec des indicateurs socio-démographiques pour contribuer à l'aide à la décision en matière d'adéquation offres/besoins (au niveau communal et infra-communal).

3. Les services aux familles à l'échelle de la ville de Toulouse

Présentation de l'ensemble des services aux familles à l'échelle de la ville (tout type de gestion), financés en partenariat, état des lieux réalisé pour l'année 2021 :

3.1 Petite Enfance

- 156 Etablissements d'accueil du jeune enfant (EAJE) (41 structures gérées par la Mairie, 16 par le CCAS, 86 crèches associatives/mutualistes et 13 structures privées).
- Bonification de la PSU au titre du bonus mixité sociale et dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap
- 12 Relais Parents-Enfants exclusivement municipaux (ex RAM) avec 790 assistants maternels
- 20 Maisons d'Assistants Maternels et 5 Micro-crèches
- 20 crèches labellisées A Vocation d'Insertion Professionnelle (AVIP)
- Soutien aux associations sur ce champ dont l'Enfanfare et Crech and Do (notamment pour l'accueil d'enfants en situation de handicap ou en horaires dits atypiques)

3.2 Enfance et Jeunesse

3.2.1 L'accueil périscolaire :

- 114 CLAE maternels dont 111 en régie (dont 6 mutualisés maternel/élémentaire) et 3 en gestion associative
- 99 CLAE élémentaires dont les 6 CLAE municipaux mutualisés, 30 associatifs et 63 gérés par des fédérations d'éducation populaire
- Bonification de la PSO ALSH périscolaire dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Un Projet Educatif de Territoire soutenu avec le versement de l'Allocation Spécifique aux Rythmes Educatifs (ASRE) auprès de plus de 100 ALSH
- Réussite éducative : des parcours de Réussite Educative de 2 à 16 ans

3.2.2. L'accueil extrascolaire :

- 104 accueils de loisirs maternels et élémentaires (58 en gestion municipale et 46 en gestion associative)
- Bonification de la PSO ALSH dans le cadre de l'accueil d'enfants en situation de handicap
- Financement de séjours vacances et séjours accessoires
- Accessibilité financière des familles renforcée avec les Conventions Vacances loisirs
- Accompagnement aux premiers départs en vacances

3.2.3 Les actions Jeunesse :

- 17 Clubs Ados (9 municipaux, 8 associatifs) et 13 Accueils Jeunes municipaux
- 1 Centre de Loisirs Associé au Collège
- Accompagnement de projets "Ville Vie Vacances"
- Financement de formations BAFA
- Foyers de Jeunes Travailleurs
- 31 Promeneurs du Net

3.3 Soutien de la Parentalité

- 8 Lieux d'Accueil Enfants Parents (3 en gestion Mairie et 5 en gestion associative)
- 15 Ludothèques (5 en gestion municipale, 1 en co-gestion Caf-Mairie et 9 associatives)
- 28 opérateurs associatifs du Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité
- 24 associations financées dans le cadre du Réseau Ecoute Appui Accompagnement de la Parentalité
- 4 associations gérant une offre de Médiation Familiale départementale, implantées à Toulouse
- Mise en place de séances collectives Parents Après la Séparation (PALS) et offre de service ARIPA (service intermédiaire pension alimentaire)
- Informations collectives Naissance (outils webinaires)

3.4 Animation de la vie Sociale

- Une offre de service mise en œuvre par 17 Centres Sociaux (3 municipaux, 3 en gestion Caf-Mairie et 11 en gestion associative) et 17 Référents familles
- 6 Espaces de Vie Sociale (EVS) associatifs complètent cette offre
- En complément des structures agréées : 22 associations cofinancées par la Caf pour des projets sur les quartiers, souvent politique de la ville.

4. L'accord-cadre, première étape vers la signature d'une Convention Territoriale Globale

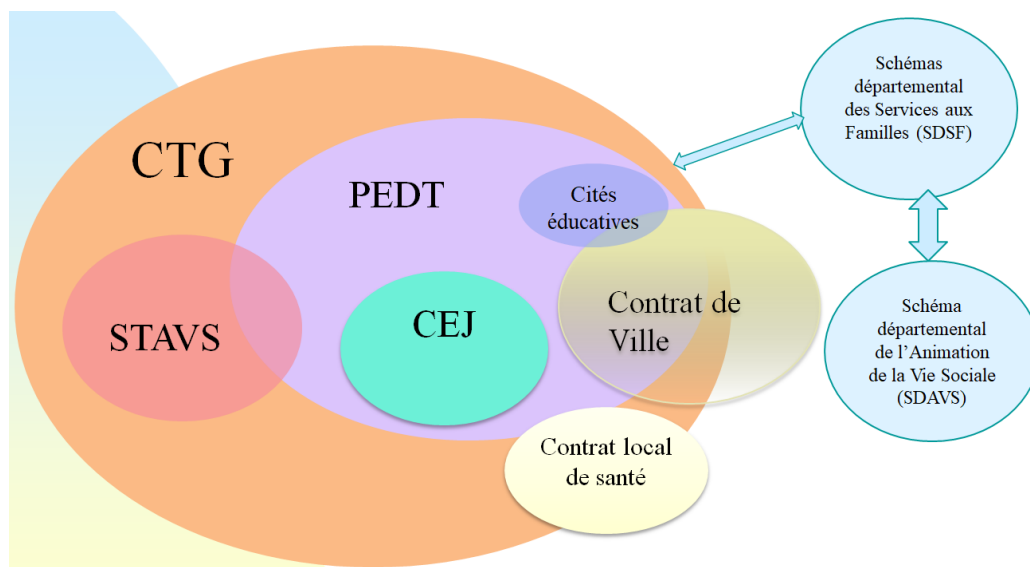
4.1 Les objectifs de l'accord-cadre

Pour répondre aux défis de territorialisation et de coopération, la Caf de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse s'engagent dans la mise en œuvre d'un projet social de territoire. Ce projet sera contractualisé par une Convention Territoriale Globale (CTG). Cette convention permettra à terme de renforcer le partenariat sur les champs d'intervention partagés comme la petite enfance, l'enfance, la jeunesse, le soutien de la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'accès aux droits, le handicap.

La démarche de CTG engagée poursuit 4 enjeux majeurs :

- Proposer un projet familial et social adapté à chaque territoire,
- Rendre plus lisibles les actions communes par la construction d'un projet global,
- Renforcer le partenariat inter-institutionnel,
- Dégager des moyens pour maintenir et développer l'offre de service existante et soutenir des actions innovantes et expérimentales.

La démarche de projet vient s'articuler avec les différents dispositifs et schémas territoriaux déjà travaillés à l'échelle de la ville et pour lesquels la Mairie de Toulouse et la Caf sont déjà engagés. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté.



Faisant suite au comité de pilotage du 6 octobre 2021, afin de marquer l'engagement réciproque en 2021 des institutions dans la démarche d'élaboration de la CTG de la Mairie de Toulouse, la signature d'un acte d'engagement est proposée.

- Il permet un phasage de la transition du Contrat Enfance Jeunesse (CEJ) vers la CTG,
- Il définit la feuille de route annexée au présent acte ;
- Il permet de bénéficier d'une mesure d'accompagnement financière en 2021 et 2022 dans le cadre du Plan Rebond Petite Enfance.

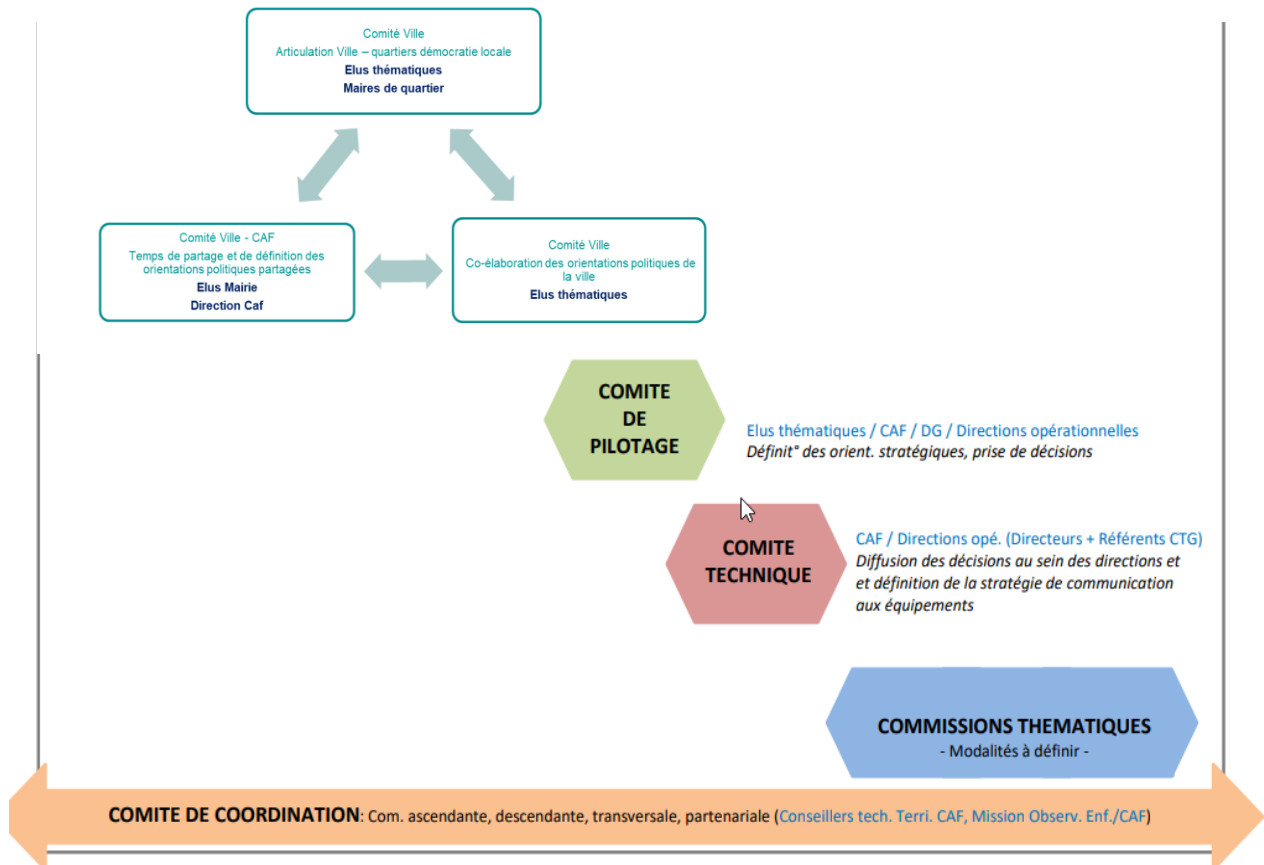
4.2 Les engagements partenariaux de cet accord-cadre pour 2021-2022

Dans la continuité des instances de gouvernance déjà mises en œuvre et du lancement de la démarche CTG, la Caf de la Haute-Garonne et la Mairie de Toulouse partagent les orientations thématiques et transverses suivantes :

4.2.1 Gouvernance

Objectifs généraux :

- Faire évoluer de la gouvernance du CEJ, afin de mieux répondre aux attentes des toulousains (plus de proximité par un ancrage territorial renforcé)
- Co-construire une gouvernance partagée et ainsi renforcer le partenariat en créant des espaces politiques dédiés pour les élus et les espaces de collaboration commun



Objectifs opérationnels :

- Mobiliser un Comité d'orientations politiques CTG préalable à la définition des orientations et des décisions stratégiques.
- Développer des ressources humaines dédiées au pilotage pour la mise en œuvre et le suivi de la démarche CTG dès 2021.
- Impulser une dynamique de réseau des coordonnateurs avec identification de référents CTG au sein de chacune des directions engagées dans la démarche

4.2.2 : Contractualisation

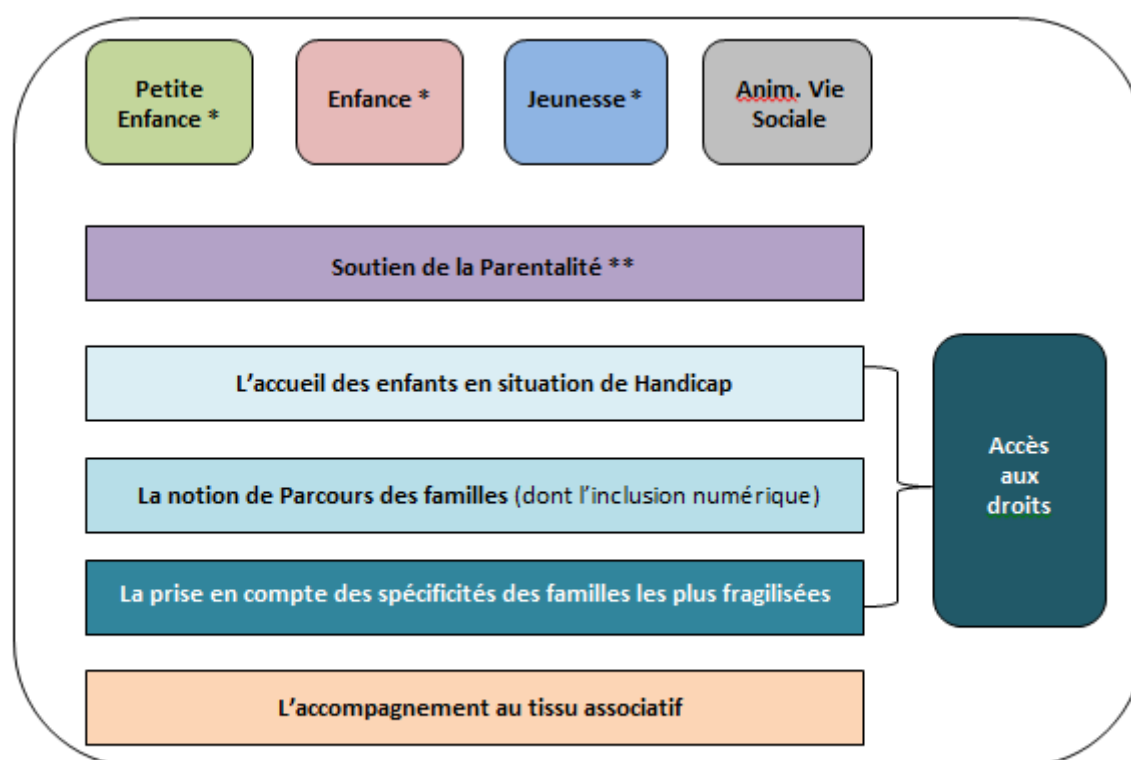
Objectifs généraux :

- Collaborer autour d'une communication partagée à l'échelle des services et des partenaires sur le sens de la démarche et sur sa déclinaison contractuelle en Bonus territoires (volet financier de la CTG).

Objectifs opérationnels :

- Communiquer au sein des services et auprès des partenaires sur la méthodologie de travail, la démarche de projet et les impacts financiers.
- Evaluer les impacts de l'évolution des financements dans une stratégie de communication partagée et un objectif d'équilibre budgétaire pour la Mairie.

Les thématiques pour la CTG 2023-2026 seront :



* Thématiques de la CTG ouvrant droit à une prestation financière (en lien avec la Prestation CEJ)

** Thématiques de la CTG ouvrant droit *partiellement* à une prestation financière (en lien avec la Prestation CEJ), à savoir les LAEP et les ludothèques uniquement.

4.2.3 Petite Enfance

Objectifs généraux :

- Partager une stratégie commune relative aux évolutions des modes de garde et aux besoins du territoire et des familles
- Poursuivre l'amélioration de l'efficacité des structures du territoire
- Poursuivre l'amélioration des modalités d'accueil, notamment le parcours des familles
- Poursuivre l'amélioration de la communication sur les accueils du territoire, notamment concernant l'accueil individuel

Objectifs opérationnels :

Stratégie commune :

- Partager l'analyse des enjeux, réfléchir à la co-construction d'une démarche de soutien de l'offre d'accueil individuel en crèche familiale et valoriser les expérimentations des Etablissements Multi-Accueils Collectifs et Familiaux (EMACF).
- Renforcer la coopération entre les différents acteurs petite enfance autour des enjeux de l'accueil occasionnel et du développement de l'offre portée par des gestionnaires privés.
- Poursuivre le travail d'optimisation des structures EAJE en gestion municipale et celles en gestion CCAS.
- Créer de nouveaux équipements pour l'accueil des 0-3 ans, au cours du mandat.
- Etendre la capacité d'accueil des certains équipements (extension bâtementaire).

Modalités d'accueil :

- Améliorer la procédure d'admission et confirmer celle de l'attribution.
- Poursuivre les investissements en matière de maintenance ou d'amélioration de la sécurité.
- Poursuivre la démarche Qualité des accueils (offre adaptée aux parents ayant des horaires de travail atypiques, végétalisation des extérieurs, part du Bio dans les repas, projets d'éveil culturel & artistique).

Parcours des familles :

- Etudier le développement d'initiatives de « dispositifs passerelle » entre l'accueil collectif et individuel Petite Enfance et la première année de scolarisation, en QPV puis hors QPV (en s'appuyant notamment sur les actions mises en œuvre dans les cités éducatives)
- Renforcer les enjeux d'une articulation efficiente entre les modes d'accueils collectifs et individuels, à l'échelle de chaque quartier de vie.

4.2.4 Enfance

Objectifs généraux :

- Animer et renforcer les partenariats de l'alliance éducative (parties prenantes, internes et partenaires, investies dans le projet de bien-être et de réussite de l'enfant et du jeune). Le Projet Educatif de Territoire (PEDT) joue un rôle central de cette dynamique.
- Poursuivre le travail relatif au parcours des familles.
- Poursuivre le développement de l'offre de services inhérente aux besoins des territoires, en réponse notamment au développement démographique de la Ville.
- Poursuivre la lutte contre la déscolarisation et le décrochage scolaire.
- Poursuivre le travail d'inclusion (handicap, précarité, égalité filles-garçons ...).

Objectifs opérationnels :

- Faire évoluer le parlement éducatif en s'appuyant sur les l'évaluation du PEDT pour renforcer les acquis et redynamiser les instances.
- Poursuivre la démarche pour une école, des CLAE et ADL inclusifs.
- Etudier le développement d'initiatives de « dispositifs passerelles » entre les accueils Petite Enfance et la première année de scolarisation.
- Poursuivre les efforts pour le soutien scolaire auprès des enfants et des jeunes.
- Etudier une expérimentation d'offre d'accueil concernant les horaires atypiques pour les publics fragiles (enfants de 3 à 11 ans), sur la Cité Educative Nord.

- Construire 21 écoles neuves sur le mandat et les CLAE associés.
- Engager des 10 grands projets de travaux d'extension-rénovation et poursuivre l'entretien régulier du patrimoine scolaire
- Renforcer l'offre des ADL avec la création de nouveaux équipements, sur le mandat
- Poursuivre l'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap, au sein des ADL
- Mener une réflexion relative à la complémentarité des activités « après l'école » : Ateliers libres, ateliers étude, Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité (CLAS) et CLAE, en lien avec le renouvellement du PEDT
- Renforcer la cohérence et l'accompagnement des CLAE dans l'accueil des enfants à besoins éducatifs spécifiques
- Conforter le travail sur les projets d'accueil des Unités Externalisées dans les écoles et les temps périscolaires
- CLAS : Accompagner les opérateurs associatifs et mise en œuvre d'une coordination à l'échelle de la ville
- Cités Educatives : Les deux Cités éducatives toulousaines sont des déclinaisons renforcées du Projet Éducatif De Territoire et donc participent d'une appropriation par le droit commun des besoins éducatifs du territoire. Le projet se décline en 4 objectifs stratégiques puis en 70 actions.
- Favoriser la réussite scolaire et prévenir le décrochage
- Favoriser les mixités et les mobilités par l'éducation artistique, culturelle, sportive, civique, numérique, environnementale...
- Faciliter les transitions tout au long du parcours des enfants et des jeunes
- Favoriser les collaborations des acteurs de l'Alliance éducative

4.2.5 Jeunesse

Objectifs généraux :

- Impulser une démarche partenariale autour de la construction des orientations et enjeux d'une politique jeunesse ambitieuse.
- S'appuyer sur le projet « Être jeune en Métropole », pour déployer une stratégie d'accompagnement commune des jeunes à l'échelle de la Ville de Toulouse.
- Renforcer les articulations entre les projets déployés selon les différentes tranches d'âge, temps éducatifs et partenaires.

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre en amplifiant un plan d'actions pour les jeunes
- Développer des projets passerelles entre pré-ados et ados
- Poursuivre l'accueil d'enfants et de jeunes en situation de handicap, au sein des clubs ados et accueils jeunes
- Etudier la création d'équipements à destination des adolescents

4.2.6 Animation de la vie sociale

Objectifs généraux :

- Développer l'offre du territoire, en matière de Centres Sociaux et d'Espaces de Vie Sociale
- Déployer les axes stratégiques validés dans le cadre du Schéma Toulousain de l'Animation de la Vie Sociale

Objectifs opérationnels :

- Elargir les techniques « d'aller-vers » et développer la communication relative à l'offre d'animation de la vie sociale, notamment digitale (communication de l'offre aux usagers / communication inter-structures AVS / apprentissage envers les usagers pour aller chercher l'information (inclusion numérique).
- Développer l'articulation avec les Maires de Quartier et la Direction de l'Action Territoriale, pour renforcer l'adaptation de l'offre à la population de proximité

4.2.7 Soutien de la Parentalité

Objectifs généraux :

- Améliorer la lisibilité de l'offre de soutien de la parentalité auprès du public et des partenaires.
- Valoriser les objectifs communs aux acteurs de soutien de la parentalité :
 - Être un appui pour les parents : accueillir, informer et orienter les parents ;
 - Favoriser des dispositifs sur lesquels les parents peuvent s'appuyer pour conforter, consolider, valoriser leurs compétences parentales et renforcer leurs ressources ;
 - Favoriser l'exercice partagé de l'autorité parentale (coparentalité) ; préserver, maintenir, restaurer des compétences parentales ; établir, maintenir la communication intrafamiliale ;
 - Développer et rendre lisible des projets intergénérationnels ;
 - Poursuivre le développement de la formation des professionnels intervenant auprès des enfants et des jeunes, notamment par l'intermédiaire du catalogue de formation du Schéma Départemental des Services aux Familles (SDSF).

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre l'approche proactive, quant à l'évolution rapide des besoins des familles les plus vulnérables, pour lutter contre leur isolement et la précarité ;
- Réfléchir à la création de nouveaux espaces de soutien de la parentalité, lieux repères pour les familles, par exemple : maisons des 1 000 premiers jours, Maisons des Familles...
- Renforcer l'offre des ludothèques (dont les missions vont au-delà du soutien à la fonction parentale).

4.2.8 Inclusion handicap

Objectifs généraux :

- Accompagner le parcours des enfants, des jeunes et de leurs parents
- Améliorer et rendre lisible des actions existantes par une communication conjointe
- Renforcer les articulations pour faciliter la lisibilité auprès des familles et l'accompagnement (élus, services, opérateurs, partenaires institutionnels)
- Travailler à l'amélioration et la qualité des conditions d'accueil

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre la logique de parcours de l'enfant en accompagnant les démarches innovantes répondant à des besoins repérés.
- Renforcer l'information des personnes en situation de handicap, en articulation avec les partenaires institutionnels
- Développer la lisibilité des droits et de l'offre en matière de Handicap notamment avec l'étude d'un « Allo Handicap » ou « Point info Handicap »

- Renforcer la communication entre les Directions et avec la Caf, afin de référencer et valoriser les projets, les initiatives et les expérimentations (lisibilité), en faveur de l'accueil d'enfants et de jeunes, en situation de Handicap (équipements municipaux et associatifs)
- Réfléchir à l'appui d'une coordination départementale entre acteurs (groupe d'appui départemental, avec notamment en support : le Service pour l'Inclusion en Accueil collectif de Mineurs (SIAM), le dispositif « accueil pour tous » proposé par la fédération Cocagne Acept 31)

4.2.9 Accès aux droits

Objectifs généraux :

- S'accorder sur une définition commune pour co-construire des orientations partagées
- Être en appui des Centres sociaux et les mobiliser dans une démarche d'accès aux droits
- Médiation numérique : s'interroger et définir des objectifs partagés pour répondre à ces enjeux sociétaux
- Référencer et répondre aux besoins non couverts de certaines familles, notamment les plus précaires, dans une dynamique partenariale (y compris avec l'Etat)

Objectifs opérationnels :

- Poursuivre le développement de l'accès aux droits et aux services des personnes les plus vulnérables (handicap, monoparentales, problématique de la langue...)
- Clarifier les interventions de chacun, identifier les complémentarités et les éventuels manques
- S'entendre sur les modalités opérationnelles à mettre en œuvre concernant la médiation numérique

4.2.10 Soutien aux opérateurs associatifs

Objectifs généraux :

- Veiller à partager les enjeux politiques et impacts, notamment financiers, des changements de modalités de financement (transition du financement CEJ à celui de la CTG) avec les partenaires associatifs
- Valoriser et aider les associations dans leurs projets
- Promouvoir les dynamiques de mise en réseau selon les besoins constatés et/ou thématiques traités

Objectifs opérationnels :

- Etudier conjointement, entre la Caf et la Mairie, les projets des opérateurs associatifs et leur fonctionnement
- Identifier, partager l'analyse des modèles économiques des associations lorsqu'elles rencontrent des difficultés

5. La convention territoriale globale, une convention cadre à visée politique, au service du territoire, à compter de 2023

La CTG garantit l'application des 5 principes suivants :

- La complémentarité des politiques menées dans un souci de cohérence et d'efficacité,
- La recherche de l'équité territoriale pour être au plus près des besoins et corriger les inégalités socio-démographiques et de territoire,
- L'accessibilité aux services pour l'ensemble des utilisateurs sans discrimination,
- L'ancrage territorial des actions menées qui peuvent être spécifiques selon les territoires,
- La participation directe des habitants au projet social de territoire et aux actions menées.

La démarche CTG doit ainsi permettre à la Caf et à la Mairie de Toulouse de :

- Partager une vision globale et transversale du territoire,
- Articuler les politiques familiales et sociales aux besoins des habitants et aux évolutions des territoires,
- Offrir de nouvelles marges d'action en identifiant les complémentarités entre les différentes politiques,
- Mesurer avec plus d'efficacité l'impact des actions produites.

Elle marque l'engagement de la Mairie de Toulouse et de la Caf de la Haute-Garonne pour les familles et les habitants du territoire :

- Elle s'appuie sur un diagnostic partagé des besoins de la population et des ressources du territoire,
- Elle intègre un plan d'actions modulable et évolutif pour répondre aux enjeux identifiés,
- Elle fournit un cadre de collaboration renforcé entre la Mairie et la Caf, avec des instances de travail en commun,
 - Elle permet de poursuivre les engagements financiers pour maintenir et développer les services aux familles,
 - Elle permet de bénéficier de financements dans le cadre de la réglementation de la Caisse nationale d'allocations familiales.

La Caf de la Haute-Garonne sera attentive à l'articulation du projet social de territoire avec le schéma départemental des services aux familles et d'animation de la vie sociale et tous les schémas et plans en cours de déploiement.

La Convention territoriale globale devra être signée au plus tard avant le 31/12/2022.

Fait à Toulouse, le 09/11/2021
En 2 exemplaires.

Cet acte d'engagement comporte 4 annexes.

La Caf de la Haute-Garonne		La Mairie de Toulouse
Le Président,	Le Directeur,	Le Maire,
Laurent NGUYEN	Jean-Charles PITEAU	Jean-Luc MOUDENC

Annexe 1

Feuille de route du lancement de la démarche CTG en 2021 et feuille de route prévisionnelle de la démarche en vue de la signature de la CTG fin 2022.

Feuille de route du lancement de la démarche CTG en 2021

Février – mars 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Comités techniques CTG avec l'ensemble des directions concernées par la démarche.
Avril 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage
Juin – juillet 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Travaux préparatoires autour du diagnostic de territoire - Impulsion du réseau des coordonnateurs
Septembre - Octobre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du comité d'orientation politique CTG - Comité de pilotage - Validation de l'accord cadre
Novembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de l'acte d'engagement en Conseil d'Administration de la Caf
Décembre 2021	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de l'acte d'engagement en Conseil Municipal

Feuille de route prévisionnelle de la démarche en vue de la signature de la CTG fin 2022

Janvier – Juin 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Lancement du diagnostic partagé de territoire - Définitions et validation des axes d'interventions - Comité de pilotage
Juin - Octobre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Elaboration d'un plan d'actions et des critères d'évaluation - Rédaction de la Convention Territoriale Globale (CTG)
Novembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Comité de pilotage
Décembre 2022	<ul style="list-style-type: none"> - Validation de la CTG par le conseil municipal - Validation de la CTG par le Conseil d'administration de la Caf de la Haute-Garonne - Elaboration des fiches actions - Signature de la CTG entre la Caf (Président, Directeur) et la commune (le maire)
Janvier – juin 2023	<ul style="list-style-type: none"> - Finalisation des fiches actions

Cette feuille de route pourra faire l'objet d'adaptation en accord avec les conseillers techniques du territoire

Annexe 2

Lancement de la démarche CTG validé lors du comité de pilotage du
15 avril 2021

Relevé de décisions du Comité de Pilotage CTG du 15-04-2021

- la signature d'un **accord-cadre** effectif au 1-01-2022 et préalable à la signature de la CTG

- les **thématiques** intégrées à la démarche CTG

- Socles : petite enfance, enfance, jeunesse, soutien à la parentalité
- Facultatifs : animation de la vie sociale, inclusion handicap, accès aux droits

- le **périmètre** communale (Toulouse) des thématiques sus-citées

- la **durée** de la CTG : 4 ans (2023-2026)

Annexe 3

Délibération de la Commission des Aides Financières Collectives de la
Caf de la Haute-Garonne

Annexe 4

Délibération du Conseil municipal de la Mairie de Toulouse